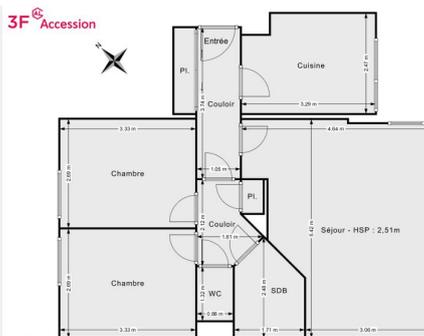


3F Accession



3F Accession



363 280 €

Appartement 3 pièce(s)

92600 ASNIERES SUR SEINE

11 RUE DUSSAU<Â§>



3 pièce(s)



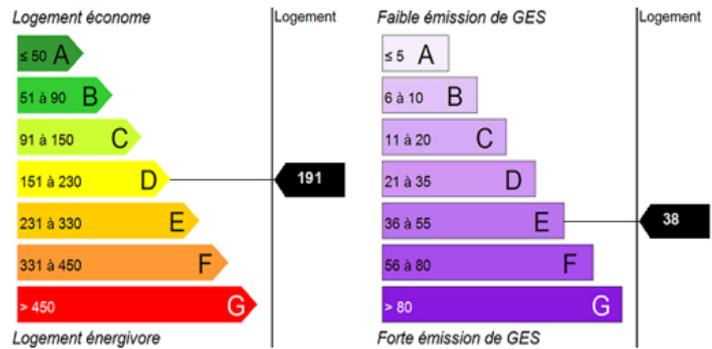
59 m2



NR

REFERENCE : R753L-0205Cet appartement de 3 pièces d'une surface de 59,60 m² au 2e étage comprend une entrée, un séjour, une cuisine, deux chambres, une salle de bains, un WC, et une place de stationnement en sous-sol. Achetez malin : taxe foncière 2026 + 2 500 ? d'aide à l'emménagement offerts + Mentions légales ci-dessous TRANSPORTS : Metro 13 - Gabriel Péri : 2 min à pied Transilien J et L - Gare d'Asnières - environ 15 min à pied RER C - Gare des grésillons Bus : plusieurs lignes En voiture accès rapide A86/A1 Chauffage et production d'eau chaude : Individuel Gaz Copropriété : 10 lots principaux. Absence de procédure en cours. Charges de copropriété : 2 250 ? / an soit 188 ? / mois Taxe foncière : 1 290 ? Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr MODALITÉS DE VISITES ET DE REMISE DES OFFRES D'ACHAT Visites sur rendez-vous, renseignements et dépôt des candidatures avec dossier complet en contactant le commercialisateur. Délais de remise des offres prioritaires* : 1 mois à compter de la dernière publicité légale. Modalité de remise des offres* : par mail, remise en main propre ou par tout autre moyen. Offre et prix soumis à condition de ressources** Les délais de remise des offres, les priorités des candidatures, le prix et les conditions de ressources sont établis conformément aux dispositions de l'article L443-11 et suivants du CCH. Mentions légales : Offre valable sur un bien vacant pour toute promesse d'achat signée entre le 2 septembre et le 31 octobre 2025, sous réserve de la signature de l'acte authentique de vente au plus tard le 31 décembre 2025. Conformément à l'article R.443-13-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'Acquéreur sera redevable, à compter du 1er janvier 2026, de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Par dérogation, le Vendeur remboursera à l'Acquéreur, lors de la réitération de l'acte authentique, le montant de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dues au titre de l'année 2026 (calculé forfaitairement sur la base de l'avis d'imposition 2025). Le Vendeur prendra également en charge les frais d'emménagement de l'Acquéreur à hauteur d'une somme forfaitaire de 2 500 ?, versée le jour de la signature de l'acte authentique par la comptabilité du notaire. Immobilière 3F - 159 rue Nationale - 75638 Paris Cedex - RCS : 13. 552 141 533 Logement commercialisé par TRANSACTIF - Sylvie GARIE

Chauffage Individuel Gaz
Ascenseur Non
**Jardin
privatifs** oui
**Accessibilité
handicapé** NR



TRANSPORT

SNCF : Gare d'Asnières/Gare St Lazare : 10mn

Métro : Gare de Gabriel-Péri-Asnières-Gennevilliers/Bastille : 25 mn

Réseau de bus communal et intercommunal

D909 à 25 mn de Paris en voiture

ECOLES

Maternelles et primaires à proximité (dont 3 privées)

Collèges 4 dont 1 privé

Lycées 5 dont 1 privé

Université Paris III, Institut National des langues et civilisations orientales

COMMERCES

Tous commerces de proximité

Hypermarchés

Marché des quatre routes, marché aux fleurs

CONTACT

QUADRAL TRANSACTIONS

☎ 01 87 27 07 01



IMMOBILIERE 3F